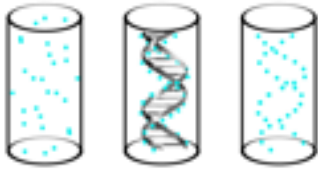




ASSAINISSEMENT QUANTIQUE DES LIEUX HABITÉS

Principe :

Ce procédé est basé sur le principe des “Champs Morphiques” de Rupert Sheldrake.



Ce savant anglais est un biologiste respecté, enseignant à l'Université de Cambridge. Dans les années 60, il a établi une théorie selon laquelle chaque être vivant laisse une trace invisible de son existence et imprègne les lieux et les objets. Ceci a été démontré plus tard par des physiciens russes (expérience de l'ADN fantôme).

Tout lieu habité se “charge” des émotions et des pensées de ceux qui y habitent ou y ont habité. Des résidus nocifs peuvent y demeurer sans limite dans le temps. De ce fait, il devient nécessaire d’effacer les

mémoires” du lieu quand :

- Vous emménagez dans un lieu précédemment occupé.
- Il s'est déroulé des événements forts en émotions (récents ou anciens), même positifs (naissance, amour...) s'ils ne vous concernent pas.
- Un des occupants précédent est décédé (à cet endroit ou ailleurs).
- D'une façon générale si on ne s'y sent pas à l'aise, que le sommeil n'est pas réparateur, qu'on souffre de maux chroniques ou dont on ne trouve pas la cause...

D'autre part, beaucoup de choses peuvent nous perturber : ondes telluriques, lignes de Lay, réseau Hartman, cours d'eau souterrains, mauvaise exposition, ondes magnétiques, ondes UHF, des téléphones cellulaires, antennes relais, citernes vides, cheminées condamnées, cavités souterraines pour ne citer que quelques cas. Enfin, un lieu peut être bon d'une façon générale mais en dysharmonie avec votre propre note vibratoire.

Précisons que le procédé n'a rien de commun avec le Feng Shui ou le Vastu Shastra et qu'il a peu de choses en commun avec la géobiologie. Cette remarque ne constitue aucunement une critique envers ces disciplines qui peuvent être parfaitement complémentaires.





Conditions :

- Envoyez par email l'adresse exacte et une photographie des lieux à analyser: façade de l'habitation, vitrine de magasin, vue aérienne d'un bâtiment, etc (à : contact@epidae.com).
- Le nom du propriétaire actuel ou, pour les commerces, celle du responsable ou du principal vendeur (la personne le plus souvent sur place) avec photo et date de naissance.
- La date à laquelle vous avez découvert l'endroit pour la première fois.
- Joindre un chèque de règlement à l'ordre de Bernard CLÉMENT. Il est également possible procéder par virement (le préciser dans votre mail; vous recevrez alors une demande de paiement électronique par Paypal). Pour les montants, faire une demande de devis (formulaire sur le site web).

Déroulement :

— La première séance :

- Vous devez vous trouver sur les lieux à un moment où règne le plus grand silence. Vous êtes en liaison téléphonique avec le praticien quantique. Quand il vous le demande, vous dites à voix haute l'adresse du lieu et éventuellement son appellation (nom de villa, de résidence, enseigne du magasin...). Ceci est enregistré et scanné par le logiciel d'analyse quantique de même que les autres informations.
- Le praticien analyse également l'accord du lieu et de ses occupants sur les plans physique, mental, éthérique et spirituel.
- Il détermine le type d'ondes et les fréquences adéquates pour harmoniser le lieu et ses occupants.
- Il émet lesdites fréquences à la fois de façon quantique et par l'utilisation des champs d'onde de Schumann (aussi appelé "radionique") à l'aide d'appareils spécifiques. Cela demande entre 20 mn et une demi-heure.

— Séances suivantes :

- Il est fréquent de ressentir un mieux-être quasi-immédiat (variable en fonction de la sensibilité de chacun). Toutefois, pour que les travaux quantiques s'installent durablement, le praticien devra renouveler les émissions pendant 7 jours. Votre présence n'est pas requise pour cela. Ces séances sont évidemment comprises dans le prix initial.
- On peut éventuellement faire un contrôle après un ou deux mois, voire plus.